

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2014

Convocations adressées le 18 juin 2014

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de délégués votants : 7



Membres titulaires présents :

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président - Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président – Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président - Monsieur Christian BRAULT – Monsieur Gilles DEGUET – Monsieur Bruno FENET.

Membres titulaires excusés :

Monsieur Frédéric AUGIS, qui a donné pouvoir à Monsieur Christian BRAULT,

Monsieur Alain MICHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU,

Madame Mélanie FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente – Monsieur Serge BABARY – Monsieur Jean-Marie BEFFARA.

Membre suppléant présent :

Monsieur Bertrand RITOURET.

CS 14.06.05 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2013 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses		3.286.005,08 €
Dont	<i>Charges à caractère général</i>	37.957,56 €
	<i>Charges de personnel</i>	95.573,16 €
	<i>Charges financières</i>	1.013,86 €
	<i>Autres charges de gestion courante</i>	3.151.460,50 €

comprenant les subventions versées au délégataire, la SNC LAVALIN.

Recettes 3.331.376,37 €

Celles-ci se composent essentiellement :

- des contributions des membres du Syndicat	3.276.623,00€
- de l'excédent de fonctionnement reporté	49.004,23€
- de la redevance domaniale versée par la SETA	5.247,34€

soit un excédent de fonctionnement de 45.371,29 €

Investissement

Dépenses	2 €
Recettes	2 €
soit un excédent d'investissement de	0 €

Il s'agit de l'acquisition auprès de la SEMAVAL de la Licence IV et du matériel d'exploitation mis à disposition de la SETA pour 1€ chacun.

soit un excédent net global de clôture de 45.371,29 €

Il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	45.371,29 €
--	-------------

et d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental,

Considérant que Monsieur Alain DAYAN, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2013, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 du Budget Principal,

- **ENTERINE** l'affectation des résultats de l'exercice 2013 :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

45.371,29 €.

Sous la présidence de Monsieur Claude-Pierre CHAUVÉAU, 2^{ème} Vice-Président, le Comité syndical adopte.

(6 votes pour – 1 vote contre : Monsieur Gilles DEGUET)

.....

Acte exécutoire le**07 JUL 2014**..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Gérard PAUMIER